



## FICHE D'INSCRIPTION

**ATTENTION :** Toute inscription constitue **un engagement annuel**. Un remboursement ne pourra avoir lieu qu'à certaines conditions sous présentation de justificatif (déménagement, raison médicale, etc ...).

### Renseignements adhérent :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse complète : \_\_\_\_\_  
  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Adresse Mail : \_\_\_\_\_  
Cours de danse choisis : \_\_\_\_\_

### Renseignements Parents (pour les élèves mineurs) :

Nom et prénom de la mère :

Adresse mail :

Téléphone :

Nom et prénom du père :

Adresse mail :

Téléphone :

### Autorisation Parentale :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ et demeurant \_\_\_\_\_  
autorise mon enfant \_\_\_\_\_

Déclare :

- Autoriser mon enfant à pratiquer les activités de danse choisies.
- Avoir prit connaissance du règlement intérieur.
- Être informé que la prise en charge de l'enfant se fait à l'intérieur des locaux et se termine à la fin de son cours de danse.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention " lu et approuvé " :

## REGLEMENT INTERIEUR

### Conditions d'inscriptions :

Seront inscrits à l'école de danse les élèves ayant remis les documents suivants :

- 1 La fiche d'inscription remplie et le règlement intérieur signé par le représentant légal ou l'élève majeur.
- 2 Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse.
- 3 Le règlement **des cotisations** (à voir selon le programme choisi) **et de l'adhésion annuelle de 20€** (pour les préinscriptions des anciens élèves celles-ci seront validées qu'après le versement de l'adhésion annuelle de 20€).

### Les Cotisations :

Le paiement des cotisations doit s'effectuer **lors de l'inscription (sinon l'inscription sera considérée comme incomplète et invalide)**.

Le règlement s'effectue soit :

- Sous forme de 5 chèques réglés en début d'année qui seront encaissés à chaque début de période.
- Soit par espèce.
- Soit en une seule fois.

Les 5 périodes sont réparties ainsi :

- Septembre / Octobre
- Novembre / Décembre
- Janvier / Février
- Mars / Avril
- Mai / jusqu'au jour du spectacle.

Veuillez noter que la saison 2024-2025 est répartie sur 32 semaines hors vacances scolaires.

### **ATTENTION :**

- Les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à un remboursement.
- Toute période entamée est dû.
- Toute adhésion engage l'adhérent sur la saison entière.
- L'adhérent n'est admis en cours que si son dossier est complet : **fiche d'inscription et règlement intérieur signés et paiement de la saison (cours + adhésion annuelle)**.
- Tout **retard de paiement** sur une période entrainera des majorations de retard (8 euros par semaine de retard).

### DROIT A L'IMAGE :

Le responsable légal autorise la diffusion de photos et/ou vidéos prises par le professeur lors des cours et des spectacles. Elles peuvent être utilisées et publiées sur le site internet et les réseaux sociaux de l'école.

### REGLEMENT DE BONNE CONDUITE

- La direction a la possibilité d'interdire l'accès de l'école à **toutes personnes dont elle estime le comportement ou la présence susceptible de porter atteinte au respect des personnes ou à la sécurité et au bon déroulement des cours.**

- Nous demandons aux élèves d'observer un minimum d'assiduité et de discipline en cours.
- Un trop grand nombre de retards ou d'absences injustifiés pourrait entraîner une exclusion du cours.
- L'école de danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les locaux de l'école de danse.
- La direction de l'école de danse et les professeurs ne pourront être contactés après 19h00 les soirs et UNIQUEMENT en semaine, merci aux élèves et aux parents d'élèves de respecter ces temps de repos nécessaires à chacun.

#### **TENUE :**

Les élèves doivent se présenter dans une tenue de danse correcte et les cheveux attachés.  
Les baskets doivent absolument être uniquement réservés à l'usage unique de la danse.

#### **SPECTACLES :**

Deux spectacles sont prévus dans l'année :

- THE WINTER SHOW, qui a lieu en période hivernale (date à venir).
- Le grand show de l'Atelier NCL qui a lieu au mois de juin pour clôturer l'année. Ce spectacle est construit sur toute l'année avec les élèves et s'écrit à travers un thème spécifique décidé dès la rentrée de septembre (date à venir).

Tous les élèves ayant suivi les cours pendant l'année peuvent participer à ces spectacles.  
Ils devront participer aux répétitions et s'engagent à payer le/les costumes du spectacle.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »